

INTER CENTRES LGBT
Fédération française des CGL et des bénévoles qui se destinent
à l'accueil des personnes LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans)

COLLECTIF CONTRE L'HOMOPHOBIE
ET POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS
Montpellier

LES "OUBLIÉ(E)S" DE LA MÉMOIRE
Association nationale civile homosexuelle
du devoir de mémoire

LES FLAMANDS ROSES
Groupe d'expression gaie et lesbienne
Association membre du CGL Lille

MÉLO'MEN
Choeur international gai de Paris
Association membre du CGL Paris

GAIS ET LESBIENNES BRANCHÉS
Éditeurs de la France gaie et lesbienne
<http://www.France.QRD.org/>

COORDINATION INTERPRIDE FRANCE (CIF)
Coordination des Lesbian & Gay Pride et des Marches des Fiertés LGBT
signataires de sa charte éthique

AUJOURD'HUI, AUTREMENT
Parti politique libéral-social, humaniste et européen
"100% différent"

ON EST LÀ !
Association d'élus et de responsables de droite qui entendent faire valoir
certains thèmes jugés tabous ou mineurs au sein de leurs partis respectifs

COMMISSION NATIONALE LGBT DES VERTS
Commission nationale Lesbien(ne)s, Gais, Bi et Trans
des Verts

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
Ligue française pour la défense
des droits de l'Homme et du citoyen

PROJET DE COMMUNIQUÉ N°IC/CP/05/10
Lyon, le **mardi 15** mars 2005

Souvenir de la déportation homosexuelle
**ENTAMÉ À PARIS, LE TRAVAIL DE RECONNAISSANCE DE LA DÉPORTATION
HOMOSEXUELLE DOIT FRANCHIR LE PÉRIPHÉRIQUE ET S'ÉTENDRE À LA NATION TOUTE
ENTIÈRE**

(Résumé. - Alors que la télévision publique diffusait le **7 mars** un téléfilm poignant sur la déportation homosexuelle, la Fédération des CGL, le Collectif contre l'homophobie et pour l'égalité des droits, les **"Oublié(e)s" de la mémoire**, les Flamands roses, **Mélo'Men**, les Gais et lesbiennes branchés, la **Coordination InterPride France**, "Aujourd'hui, autrement", "On est là !", la Commission nationale LGBT des Verts et la Ligue des droits de l'Homme appellent État, élu/es et associations de déporté/es à faciliter la commémoration de cette part de l'histoire de France. **Une rencontre avec le ministre délégué aux anciens combattants leur laisse espérer que la prochaine Journée du souvenir, le 24 avril, se déroulera mieux qu'en 2004. Ils attendent maintenant que le dialogue entamé se poursuive et s'élargisse à l'ensemble de la nation**)

Suite à l'appel lancé le 7 janvier par la Fédération française des Centres gais & lesbiens et de leurs Membres associés (qui regroupent 138 organisations et 2.546 militant/es lesbiennes, gaies, bi et trans), les signataires demandent à l'État, aux élu/es et aux associations de déporté/es **de laisser une place au souvenir de la déportation homosexuelle dans les commémorations de la déportation.**

Lors de la cinquantième "Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation", le dimanche 25 avril 2004, **la nation n'a pas montré en tous lieux le même visage aux associations qui portent le souvenir de la déportation homosexuelle. À Paris, Marseille, Biarritz, Le Mans, Lyon ou Bordeaux, les autorités préfectorales et municipales et les associations de déporté/es les ont officiellement invitées, les autorisant parfois à participer au dépôt de la gerbe unique (Marseille) ou à déposer une gerbe distincte au milieu de la cérémonie officielle (Le Mans). En revanche, à Grenoble, Lille, Montpellier, Nîmes, Orléans ou Reims, elles les ont peu ou prou mises à l'écart. Interdiction de tout dépôt de gerbe (Grenoble), menaces de garde à vue (Montpellier), fanfare militaire lancée en pleine minute de silence (Lille)... Les autorités préfectorales qui ont pris part à ces manifestations d'homophobie ont pu s'y sentir encouragées par la circulaire du 8 avril 2004, qui observe un silence sibyllin sur la déportation homosexuelle, alors que les recommandations gouvernementales des 9 avril 2001, 27 février 2002 et 23 avril 2003 mentionnaient explicitement que les associations qui portent le souvenir de la déportation homosexuelle "peuvent se joindre à l'hommage que la France rend chaque année aux victimes du nazisme" et "déposer une gerbe".**

Le 11 mars, les signataires ont rencontré le ministre délégué aux anciens combattants afin de signaler ces dérapages et de préparer au mieux la prochaine Journée du souvenir, le dimanche 24 avril prochain. Ils ont évoqué 1°/ la préparation des cérémonies, 2°/ la participation à ces cérémonies, 3°/ le message lu puis 4°/ la gerbe déposée au cours de ces cérémonies, 5°/ le site Internet de la Mission du soixantième anniversaire de la libération des camps, 6°/ les recherches sur la déportation homosexuelle et enfin 7°/ le concours national de la résistance et de la déportation.

1°/ Les signataires **ont souhaité que les préfet/es et les directeurs départementaux de l'ONAC (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) informent les associations qui portent le souvenir de la déportation homosexuelle des décisions prises lors des réunions de préparation des cérémonies, puis relaient leurs éventuelles propositions au cours des réunions suivantes. Le ministre délégué s'est engagé à étudier ce souhait et a invité ces associations à se rapprocher des directeurs départementaux de l'ONAC.**

2°/ Les signataires **ont expressément demandé que le ministre délégué, Monsieur Hamlaoui Mékachéra, adresse aux préfet/es une circulaire qui mentionne explicitement que les associations qui portent le souvenir de la déportation homosexuelle peuvent se joindre à l'hommage que la France rend chaque année aux victimes du nazisme. Le ministre délégué s'est engagé à étudier cette demande. Les signataires ont également souhaité que les directeurs départementaux de l'ONAC invitent officiellement ces associations aux cérémonies. Le ministre délégué s'est engagé à étudier ce souhait mais a invité ces associations à vérifier que leur objet social visait le souvenir de la déportation homosexuelle.**

3°/ Les signataires **ont rappelé que les noms des camps étaient souvent énoncés un par un au cours des cérémonies. Ils ont donc estimé qu'il n'était pas hors de proportion d'énoncer également les motifs de déportation dans le message lu au cours de ces cérémonies, afin de faire acte de mémoire et de pédagogie, aux termes de la loi du 14 avril 1954 qui institue la Journée du souvenir en disposant que les "cérémonies officielles évoqueront le souvenir des souffrances et des tortures subies par les déportés dans les camps de concentration". Le ministre a exprimé sa compréhension mais a invité les signataires à évoquer ce souhait avec les associations de déporté/es.**

4°/ Le ministre **a confirmé qu'à partir du moment où elles ne troublent pas l'ordre public, les associations qui portent le souvenir de la déportation homosexuelle peuvent comme tout citoyen, à Grenoble, Montpellier ou ailleurs, déposer une gerbe après les cérémonies officielles c'est-à-dire après le départ des militaires à l'issue de ces cérémonies. Les signataires ont pris note de cette confirmation mais ont précisé qu'ils considéraient le dépôt d'une gerbe distincte comme un pis-aller et qu'ils souhaitaient que ces associations puissent participer au financement et au dépôt de la gerbe unique, au cours de la cérémonie officielle, conformément aux recommandations gouvernementales du 23 avril 2003. Le ministre a renouvelé son accord de principe mais a invité les signataires à évoquer ce souhait avec les associations de déporté/es.**

5°/ Les signataires **ont regretté** que la mémoire de l'ensemble des déporté/es ne soit toujours pas un acquis, comme ils ont pu le constater **à l'occasion** du dernier anniversaire de la libération d'Auschwitz. **Ils ont rappelé que le 27 janvier, alors que la France commençait à célébrer la mémoire de la déportation**, le site Internet de la "Mission du soixantième anniversaire de la libération des camps et de la fin de la Deuxième Guerre mondiale" ne mentionnait aucune occurrence des termes "homosexuel/le/s", "noir/e/s" ou "rom/s", alors **notamment** qu'un rapport **du colonel Claude Mercier** publié le 15 novembre 2001 par la Fondation pour la mémoire de la déportation établit qu'au moins 210 personnes parties de France ont été déportées pour homosexualité durant la Seconde Guerre mondiale (dont 206 parties d'Alsace et de Moselle). **Les signataires ont demandé que le site intègre des références à ce rapport et au discours du Premier ministre du 26 avril 2001 par lequel l'État reconnaissait, pour la première fois, la déportation homosexuelle.** Le secrétaire général de la Mission a indiqué ce que site avait vocation à rendre compte des cérémonies effectuées en 2005 mais s'est engagé à étudier cette demande d'ici le 24 avril.

6°/ Les signataires **ont rappelé les difficultés rencontrées par le colonel Mercier dans ses tentatives d'accès à "toutes les archives du monde combattant comme des Archives de France". Ils ont demandé que l'État ouvre toutes ses archives afin de faire entière lumière sur les persécutions dont les homosexuel/les ont été victimes, durant la Seconde Guerre mondiale, sur l'ensemble du territoire national. Ils ont demandé au ministre délégué de commander une étude en ce sens qui exploite notamment ces archives et, suivant le souhait du colonel Mercier, "les archives départementales des trois départements annexés, comme les archives allemandes situées à Coblenz". Le ministre délégué a exprimé son accord de principe et a invité les signataires à évoquer ces demandes avec la Fondation pour la mémoire de la déportation.**

7°/ Les signataires **ont enfin souhaité que le thème retenu pour le concours national de la résistance et de la déportation, qui joue un rôle central dans la perpétuation de la mémoire de la résistance et de la déportation auprès de la jeunesse, puisse porter en 2005-2006 sur la résistance et sur la déportation des personnes homosexuelles.** Le ministre délégué a exprimé son accord de principe mais a invité les signataires à évoquer ce souhait avec la Fondation pour la mémoire de la déportation.

Après trois heures d'une discussion franche et cordiale, la délégation des signataires (deux secrétaires nationaux de la Fédération des CGL, Matthieu Chaimbault et David Auerbach, et le président du Collectif contre l'homophobie, Hussein Bourgi) et les représentant/es du ministre délégué (notamment le secrétaire général de la Mission du soixantième anniversaire de la libération des camps et de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, conseiller du ministre, et la conseillère technique chargée des questions de mémoire) sont convenus de se retrouver d'ici fin mars.

Pour l'INTER CENTRES LGBT,

Vu l'article R11-2, alinéas 3 à 7,

Matthieu Chaimbault
+33 (0)6 77 78 70 33
Alexandre Defosse
+33 (0)6 23 011 011
Porte-parole délégués
porteparolat@inter-centres-lgbt.org

Pour le Collectif contre l'homophobie et pour l'égalité des droits,
Le Président,
Hussein Bourgi
+33 (0)6 70 13 16 26
collectifcontrolhomophobie@hotmail.com

Pour les "Oublié(e)s" de la mémoire,
Le Président,
Jean-Marc Astor
+33 (0)4 91 50 50 12
ajma@mac.com

Pour les Flamands roses,
Christophe Fourmeau,

Membre actif
+33 (0)6 81 48 50 48
lesflamandsroses@yahoo.fr

**Pour Mélo'Men,
Le Président,
Laurent Doyen
contact@melomen.com**

Pour les Gais et lesbiennes branchés,
Le Président,
Pierre Léonard
glb@france.qrd.org

**Pour la Coordination InterPride France,
Le Président,
Stéphane Corbin
+33 (0)4 67 63 04 39
+33 (0)6 22 09 09 66
coordination@interpride-france.com**

Pour Aujourd'hui, autrement,
Olivier Rouchon
+33 (0)6 61 69 23 41
contact@aujourd'hui-autrement.com

Pour "On est là !",
Olivier Rouchon
+33 (0)6 61 69 23 41
contact@on-est-la.net

Pour la Commission nationale LGBT des Verts,
Le Responsable,
Pierre Serne
pserne@noos.fr

Pour la Ligue des droits de l'Homme,
Le Président,
Michel Tubiana
communication@ldh-france.org